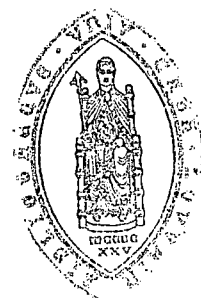


*Le verre gravé
dans les Pays-Bas méridionaux
et la principauté de Liège*

1575-1800

Contribution à l'histoire du verre en Belgique

IV. Annexe



Janette LEFRANCQ

Thèse de doctorat
Présentée à l'Université Catholique de Louvain
Année académique 2007-2008

Promoteur : Madame Hélène VEROUGSTRAETE

Naïf ou faussaire ? Quand verre de potasse rime avec blague de potache...

Une analyse des apports et de l'incidence de l'œuvre de Raymond Chambon
sur l'histoire de la verrerie en Belgique

*Le témoin matériel est, pour l'historien du verre, un document dont il doit user avec une extrême circonspection*¹. Cette étonnante mise en garde, extraite de l'introduction de *L'Histoire de la verrerie en Belgique du II^e siècle à nos jours* de Raymond Chambon, paraît aujourd'hui d'autant plus saugrenue qu'une vaste supercherie, volontaire ou endossée par l'auteur, constitue l'épine dorsale d'un des chapitres les plus importants de ce livre qui fit autorité pendant près d'un demi-siècle en Belgique comme à l'étranger.

Nous l'avons vu dans le chapitre consacré à l'historique de la recherche, Raymond Chambon a longtemps été considéré comme l'une des grandes figures de l'histoire du verre en Belgique². S'il a fait œuvre de pionnier et a droit à la reconnaissance, son nom reste cependant lié à certains faits qui n'ont pas manqué de ternir sa réputation et qui laissent toujours planer un voile de doute sur sa mémoire. Trente ans après sa disparition, la déontologie oblige à analyser chacun de ces faits pour tenter d'en dégager la véritable personnalité de Chambon et mettre un point final aux nombreuses controverses dont il a été et est encore l'objet. Le tableau s'avère accablant.

L'itinéraire de Momignies (pl. 267a)

Annoncée en 1947 comme fortuitement découverte au lieudit *La Rouillie* à Momignies, cette dalle de terre cuite de 52 x 36 cm, fut à l'origine interprétée par Chambon comme une copie ancienne d'un itinéraire antique³, destinée aux rouliers transportant de Méditerranée jusqu'en Thiérache la soude indispensable à la fabrication du verre⁴. Elle reproduit en effet le tracé des voies romaines de Marseille à Bavay et de Boulogne à Trêves avec les noms des principales villes de Gaule connues par la *Tabula Peutingeriana* et l'*Itinéraire d'Antonin*.

Ce document pour le moins surprenant a rapidement été l'objet de vives critiques, étant donné que, contrairement à toutes les cartes anciennes connues, il respecte l'orientation et les proportions géographiques ignorées dans l'Antiquité⁵. Sa réalisation elle-même suscita d'acérées remarques car, imprimés dans la pâte molle à l'aide d'objets manufacturés et non

¹ CHAMBON, 1955, p. 15.

² Voir chapitre Historique de la recherche, *Le Cas Chambon*. En bref, Raymond Chambon est l'auteur de *L'histoire de la verrerie en Belgique, du II^e siècle à nos jours* (Bruxelles, 1955, 331 p., 51 pl. h.t.), premier ouvrage de synthèse sur le sujet, mais aussi d'une soixantaine d'articles relatifs au verre en Belgique. Membre actif du comité fondateur des *Journées internationales du Verre* à Liège et de l'exposition *Trois millénaires d'art verrier*. Fondateur et premier conservateur du Musée du Verre de Charleroi. Il a également été le fournisseur des verres de la Fondation Van der Burch du Château d'Ecaussinnes. Il a surtout rassemblé l'impressionnant fonds de documentation aujourd'hui conservé sous son nom à la bibliothèque du Corning Museum of Glass.

³ Conservée au Musée de Mariemont.

⁴ CHAMBON, 1947 ; DEFLORENNE, 2002, s.p.

⁵ FAIDER-FEYTMANS, 1949, p. 135-136.

tracés au stylet, les textes ne sont conformes à aucune graphie ancienne ; de plus la cuisson a été faite à une trop haute température. En raison d'autres anomalies encore, comme l'utilisation d'une ponctuation moderne ou l'absence d'indication des distances, nombre d'archéologues conclurent immédiatement à une blague d'étudiants, voire à une mystification pure et simple⁶. Certains épigraphistes restèrent cependant partagés, persistant à y voir la copie d'un document antique authentique. Une analyse par thermoluminescence effectuée à Oxford à la demande d'Albert Deman situe la cuisson entre 1500 et 1650, date difficilement crédible selon cet auteur⁷. Il est à remarquer que la plupart des chercheurs qui ont disserté sur cette pièce ne l'ont pas vue dans la réalité ; suite à une visite effectuée au Musée de Mariemont, je peux affirmer que rien dans l'aspect de cette dalle itinéraire ne paraît crédible.

Le moule de grappe de Macquenoise (pl. 267c)

Les Musées Royaux d'Art et d'Histoire conservent depuis 1862 une fiole en verre violacé, en forme de grappe de raisins, trouvée dans un tumulus romain du II^e siècle à Vorsen (Fresin) (pl. 267b). Cette pièce, ne connaissant aucun parallèle avant la découverte en 1930 des deux exemplaires de couleur vert clair d'une tombe de Heerlen, a longtemps été considérée comme un chef-d'œuvre exceptionnel des arts décoratifs antiques, dont le lieu de fabrication était inconnu⁸.

En 1955, Chambon déclare dans son livre avoir trouvé vers 1942-43, dans la forêt de Macquenoise, le long du ru du Formathot (toponyme correspondant à un ancien four de verrier), un objet en terre cuite qu'il interprète comme un moule ayant servi à fabriquer ce genre de fiole⁹. La photo du prétendu moule, illustrée en frontispice de l'ouvrage, eu égard à l'importance de la découverte, présente en réalité un objet à la cavité trop réduite pour constituer un élément de moule bivalve, et pourvu de canaux semblables à ceux des moules de fonte, alors que le verre devait bien entendu y être soufflé¹⁰. La supercherie est aussitôt décelée et une polémique oppose rapidement l'inventeur de la découverte aux milieux de l'archéologie professionnelle. Après la mort de Chambon, une analyse par thermoluminescence commandée par le Musée de Charleroi à l'université de Bordeaux-Talence en établira la modernité en situant la fabrication du moule dans les années 1890-1930¹¹.

Chambon fait donc très tôt figure de cas d'école : amoureux de son Pays de Chimay dont il cherche à dorer l'image, selon les uns il passe pour un mythomane qui afin de servir sa cause se transforme en faussaire ; pour d'autres, type même de l'amateur local, il se laisse naïvement abuser par les plus grossières falsifications pour peu qu'elles intéressent sa région. En raison de sa gentillesse, de son travail acharné et de ses qualités d'historien local, le bénéfice du doute lui est cependant accordé par d'aucuns et il finit par être considéré comme un aimable benêt¹². Considérant qu'il dispose de tous les éléments nécessaires à un faussaire (connaissance de l'histoire locale ainsi que de l'histoire et de la technologie du verre,

⁶ LEBEL, 1952, p. 43-51.

⁷ DEMAN & RAEPSAET-CHARLIER, 1985, p. 6, n. 1.

⁸ MARIËN, 1980, p. 260, fig. 176 et p. 272, fig. 192

⁹ CHAMBON, 1955, p. 31 ; DEFLORENNE, 2002, s.p.

¹⁰ Conservé au Musée du Verre de Charleroi.

¹¹ Rapport dactylographié conservé au Musée de Charleroi et commenté par D. VAN GEESBERGEN, 1995, p. 48-50.

¹² Séminaire de critique du document dans le cadre du cours d'Archéologie nationale de Marcel Renard, ULB, 1978.

introduction dans le milieu verrier), son nom suscite néanmoins, dans le monde des archéologues professionnels, un violent mouvement de suspicion.

La Monstrance de Beauwelz ou Catalogue Colinet (pl. 268-273)

Apparemment moins féru de polémique que le monde archéologique, le milieu des historiens du verre semble avoir, dans son ensemble, reçu favorablement l'aubaine que lui offrait la *Monstrance de Beauwelz* dite aussi *Catalogue Colinet*. Révélé assez confidentiellement par Chambon en 1943¹³ et diffusé au grand jour en 1955 dans son *Histoire de la verrerie en Belgique* ; explicité dans deux articles ciblés¹⁴, ce manuscrit est censé illustrer les modèles produits par la famille Colnet ou Colinet dans ses verreries de Beauwelz et de Macquenoise dans la deuxième moitié du XVI^e siècle.

Des premières questions, posées par Anna-Elisabeth Theuerkauff-Liederwald en 1968¹⁵, jusqu'à l'établissement définitif de la fraude par Jutta-Annette Page en 2002¹⁶, combien de thèses ce manuscrit n'a-t-il pas servi à étayer ou à illustrer ; mais aussi combien de doutes n'a-t-il pas soulevé¹⁷ ? Référence citée dans les ouvrages les plus sérieux depuis plus d'un demi-siècle¹⁸, ce document a jeté la confusion sur les origines du verre à la façon de Venise des Pays-Bas, sur sa chronologie et sa typologie, tout en offrant facilement au chercheur nombre de réponses attendues à ses questions. Découvrant le contenu de ce manuscrit, l'historien du verre ne peut cependant pas manquer de penser qu'il est trop précisément daté, trop illustré, trop descriptif, écrit trop lisiblement dans une langue trop proche du français actuel ; en un mot trop beau pour être vrai ! Mais aujourd'hui que l'authenticité de la *Monstrance* est totalement réfutée, la question qui avait précédemment animé les archéologues se pose aux historiens du verre : est-il concevable que Chambon ait lui-même réalisé ce faux ou s'est-il naïvement laissé abuser ?

Il faut rendre grâce à Jutta Page d'avoir entrepris l'étude critique de ce document et d'en avoir publié les résultats ; sans perdre de vue qu'en raison de l'éloignement de son auteur, cette étude souffre d'une certaine méconnaissance du terrain¹⁹. On lui imputera principalement l'absence d'approche philologique ou des interprétations telles que Cambrai perçue comme un ancien nom de Charleroi²⁰. Elle n'a par ailleurs cherché à établir aucun contact avec des témoins belges de l'activité de Chambon, se basant uniquement sur le souvenir idyllique entretenu par ses correspondants américains. On regrettera encore de ne pouvoir toujours pas disposer, après la publication de son article, d'une couverture photographique intégrale du manuscrit²¹. Seront donc retenues ici quelques grandes lignes directrices de cet article, en y apportant toutefois les précisions et corrections qui s'imposent.

¹³ CHAMBON, 1943, p. 14-16.

¹⁴ CHAMBON, 1959-60, p. 140-156 ; Id., 1960, p. 120-134.

¹⁵ THEUERKAUFF-LIEDERWALD, 1968, p. 121-123.

¹⁶ PAGE, 2002, p. 243-262, publication de la communication présentée au colloque d'Anvers en 1999.

¹⁷ LEFRANCQ, dans FORRIER, 1999, p. 40.

¹⁸ BARRELET, 1954, p. 70, pl. XXXIV ; KLESSE, 1963, p. 63 ; HARDEN, e.a., 1968, p. 139 ; CHARLESTON, 1977, p. 106 ; TAIT, 1979, p. 65 ; DRAHOTOVÁ, 1983, p. 64, 66 ; ENGEN, e.a., 1989, pp. 96-98 ; etc.

¹⁹ Jutta Page était alors Conservateur des Verres européens au Corning Museum of Glass, institution détentrice du manuscrit.

²⁰ PAGE, 2002, p. 257.

²¹ Je dois à l'amicale intervention de Willy Van den Bossche d'avoir pu disposer de photocopies de la *Monstrance* et du *Journal d'Amand Colinet*.

Mystérieusement découverte pendant la Deuxième Guerre mondiale par un Chambon alors âgé de 21 ans, la *Monstrance des biaux verres qui se font aux verries des franchises villes de Monmiegnyes et de Biaulwelz, paroisse dudit Monmiegnyes, terre de Chimay en Hainault* se présente comme un livret allongé de 30 cm de haut sur 10 cm de large, constitué de 23 pages de papier de lin et couvert de parchemin sur carton. 59 dessins de verres, numérotés et annotés y sont présentés en 4 groupes distincts, précédés chacun d'une courte introduction : 23 verres à la vénitienne, 9 verres à l'allemand, 13 verres blanc ordinaire et 12 bouteilles de verre noir. Selon Page, le texte, qui contourne parfois le dessin, est composé de différentes écritures et aurait été ajouté ultérieurement. Des différences stylistiques apparaissent aussi entre les illustrations des diverses catégories de verres.

La page la plus connue représente, dans le sens longitudinal de la 2^e feuille, un bateau posé sur les flots (pl. 268a). Le texte indique que cette galère, mesurant environ 2,5 coudées de France (± 125 cm) et peuplée d'une ménagerie de verre, aurait été offerte à Charles-Quint en 1549 alors que l'empereur, accompagné du futur Philippe II, visitait la verrerie de Beauwelz. La page suivante montre un surtout de table qui aurait été offert à l'archiduc Philippe à cette même occasion (pl. 268b). Il s'agit en réalité de deux pièces fort complexes, dont des exemplaires de dimensions bien plus modestes sont connus dans la production vénitienne du XVI^e siècle, mais plus encore dans les pastiches du XIX^e, et dont la réalisation aurait exigé une technicité peu crédible dans une petite verrerie de forêt.

Dans les pages suivantes, relatives aux verres à la vénitienne, le texte spécifie que ceux-ci sont réalisés par des maîtres venus spécialement de Murano à la demande des Colinet et qu'ils peuvent réaliser les mêmes modèles en verre unis, craquelé ou filigrané. On y voit des flûtes, des calices, des coupes, des cloches et des fioles à jambe soufflée au moule en mufle de lion, ornés de médaillons d'applique à masque humain ou de filets crantés selon le modèle vénitien (pl. 269-271) ; mais aussi des verres montés sur un piédouche, appelés à la française (pl. 273b-c). Certains modèles sont dits *en forme de tulipe*, une expression qui, selon Page, est tout à fait improbable au milieu du XVI^e siècle, les premières tulipes ayant été importées à Leyde par Charles de Lecluse en 1593. Cette mention a d'ailleurs précisément disparu de la page incriminée suite au mystérieux incendie qui a ravagé le manuscrit²².

Les incohérences relevées par Anna-Elisabeth Theuerkauff-Liederwald en 1968 ont trait aux verres à l'allemande, fabriqués, selon le manuscrit, par des verriers lorrains. Certains des roemers reproduits ne correspondent en rien aux modèles du XVI^e siècle mais, eu égard à leur coupe ronde, leur haut fût à pastilles estampées et leur pied ficelé, à des modèles de la fin du XVII^e siècle (pl. 272b). Qui plus est, le dessin indique clairement la présence d'un fond cloisonnant la coupe et le fût, un caractère qui n'apparaît pas avant le milieu du XVIII^e siècle et se généralise seulement au XIX^e.

Il a encore été constaté que la date qui situe en 1549 la visite de Charles-Quint à la verrerie est le fruit d'une surcharge en 4 du 2^eme 5 de 1559, effectuée avec une encre plus claire contenant des cristaux de sulfate de baryum, un minéral qui n'a pas été utilisé comme colorant avant 1840. Jutta Page souligne à ce propos que le *Journal des voyages de Charles-Quint*, écrit par Jean Van de Nesse et publié en 1850²³, confirme que l'empereur et son fils ont bien voyagé en 1549 entre Cambrai et Chimay mais qu'il n'y est faite aucune mention de visite de verrerie ; la mort de Charles-Quint en 1558 interdit par ailleurs cette visite en 1559.

L'analyse de l'écriture révèle encore qu'elle a été pratiquée avec une encre ferreuse au moyen d'une plume en acier et non pas d'une plume d'oie comme on pourrait s'y attendre. Dénotant une main de *secrétaire* d'apparence forcée, et bien que de langue française, le style de l'écriture est germanique. La numérotation des figures en chiffres arabes n'est pas conforme non plus à une écriture du XVI^e siècle, notamment le 7 qui est barré et le 4 qui est ouvert.

²² Voir infra.

²³ PAGE, 2002, p. 257.

Il apparaît que les pages sont en fait des marges réutilisées d'un autre livre car elles présentent toutes des trous de couture au même endroit²⁴.

Au cours de sa vie, Chambon a donné à différents correspondants des photographies de certaines pages du manuscrit intact. Celui-ci est cependant arrivé en piteux état à Corning en 1983, présentant des destructions dues au feu et à l'eau. Selon Page, les circonstances de cet incendie n'ont jamais été expliquées étant donné que les pages ont été brûlées après avoir été une première fois détrempées et ensuite remouillées ! Une explication très plausible a cependant été apportée²⁵ : Chambon aurait découvert, suite à la parution d'une étude sur les filigranes de papier anciens, que le manuscrit n'était pas aussi vieux qu'il le croyait et aurait tenté de faire disparaître les filigranes en les imbibant d'eau mais, voyant l'encre s'effacer, y aurait mis le feu en voulant le sécher, devant ensuite le remouiller pour éteindre le feu. Il en résulte de grandes lacunes correspondant à la marge gauche et à l'assemblage des feuilles.

Une analyse C₁₄ du papier donne la date de 1559 ± 100 mais la date du papier ne signifie pas que les textes et dessins y aient été faits au XVI^e s. L'analyse du parchemin de la couverture, bien qu'incertaine, donne une datation dans le courant de la 2^e moitié du XVIII^e s.

Dans l'introduction de son livre, Chambon attire lui-même l'attention du lecteur sur le manque d'homogénéité des sources relatives aux différentes régions étudiées et explique que l'histoire de la verrerie d'Anvers repose sur les archives du gouvernement central et de l'administration communale de la métropole, celle de Liège sur le dépouillement des protocoles des anciens notaires, celle de Bruxelles sur les archives communales et notariales, etc. Et de poursuivre : *L'histoire des anciens fours à verre de cette contrée (la Terre de Chimay), sur lesquels, pour ainsi dire, rien n'avait été publié avant le début de nos recherches, est maintenant assez bien connue. Cela est dû à l'utilisation des matériaux précités mais aussi et surtout à la découverte d'archives privées, provenant de la famille des Colnet. Leur étude a accru considérablement la somme des connaissances précédemment acquises sur les origines de la verrerie artistique en Belgique ; elle a permis d'établir, entre autres choses, l'existence, à Beauwelz (Hainaut), d'un centre de production de verre fougère « façon de Venise » qui, trente ans avant celui fondé à Anvers dans le deuxième quart du XVI^e siècle, bénéficia de privilèges à ce sujet*²⁶.

Il apparaît aujourd'hui qu'en ce qui concerne les sources officielles, une savante opération de synthèse des écrits de ses prédécesseurs constitue en réalité le corps de l'ouvrage de Chambon. Quant à toutes ses découvertes originales concernant la région de Chimay, elles émanent soit d'archives privées que lui seul a pu étudier, quand elles sont historiques, soit de ses propres fouilles quand elles sont archéologiques²⁷. Tous ces témoignages particulièrement impalpables lui ont permis de revendiquer l'existence ininterrompue, depuis l'époque romaine, d'une industrie verrière dans la forêt de Chimay ; et non des moindres : les modèles les plus luxueux y auraient été produits au II^e siècle, avant l'établissement des ateliers de Cologne, comme dans la première moitié du XVI^e siècle, avant l'arrivée des premiers Italiens à Anvers !

Comme l'*Itinéraire de Momignies* et le *Moule de grappe de Macquenoise* témoignent d'un savoir manifeste, la réalisation du *Catalogue Colinet* est à priori le fruit d'une bonne connaissance de la verrerie des XVI^e-XVIII^e siècles et d'un travail d'artiste. Evidentes en 1999, les erreurs soulignées par Jutta Page auraient pu échapper au jeune Chambon en 1943, alors que les connaissances typologiques et chronologiques étaient beaucoup moins

²⁴ Ceux-ci apparaissent clairement sur les photos publiées par CHAMBON, 1959-60, p. 150-151, 155.

²⁵ Communication personnelle de Willy Vanden Bossche, ingénieur et historien du verre.

²⁶ CHAMBON, 1955, p. 10-11.

²⁷ De fouilles qui ne sont en réalité que des ramassages de surface.

raffinées²⁸. Il est par contre étonnant qu'elles lui aient encore échappé 10 ans plus tard, puisque les planches d'illustrations de son propre livre distinguent parfaitement roemers du XVI^e et du XVII^e siècle²⁹. Il est à souligner que de tels mélanges chronologiques se retrouvent d'ailleurs dans les autres pages du *Catalogue Colinet*, notamment celles consacrées aux verres ordinaires où des calices à deux boutons, typiques de la 2^e moitié du XVII^e voisinent les modèles de la fin du XVI^e. Que dire enfin de la page réservée aux bouteilles (pl. 273e), qui illustre des types qui ne peuvent être antérieurs au XVIII^e siècle ainsi qu'une carafe à panse basse et bouchon de verre d'un modernisme déroutant³⁰, alors qu'une typo-chronologie crédible des bouteilles est savamment détaillée dans l'*Histoire de la verrerie*³¹.

Toutes ces observations portent à croire que le *Catalogue Colinet* aurait pu être dessiné à une époque où l'on découvrirait les modèles de verres anciens sans percevoir encore les finesses de leur chronologie ; or une telle confusion se constate dans les études de la fin du XIX^e siècle³².

La conclusion de Jutta Page présente d'ailleurs le *Catalogue Colinet* comme une retranscription tardive et maladroite d'un manuscrit authentique du XVI^e siècle, corrigée dans la 2^e moitié du XIX^e, ou comme une création motivée par le marché florissant des antiquités au XIX^e siècle³³. Bien que j'aie d'abord partagé ce postulat, celui-ci s'est vu progressivement battu en brèche au cours d'une enquête presque policière.

En réponse à la première hypothèse, je rétorquerai qu'il n'y avait aucune raison qu'une retranscription honnête soit faite sur du papier ancien, dans une imitation d'écriture gothique et dans une langue affectant des tournures anciennes ou simplement dialectales. L'intrusion dans l'illustration de modèles nettement postérieurs à l'époque présumée originelle exclut d'ailleurs cette interprétation.

D'autre part, l'intérêt des antiquaires de la deuxième moitié du XIX^e siècle se portait avant tout sur la production vénitienne ancienne ou sur ses répliques exécutées chez Salviati (à partir de 1866) et n'avait cure de productions locales. Rappelons que c'est seulement à partir de 1873 que le monde savant a commencé à s'intéresser à la production *flamande*. En 1883 encore, Schuermans clôture sa 1^{ère} Lettre par ces mots : *Voilà quelques observations que j'ai cru utile de rassembler pour les soumettre aux spécialistes qui seront appelés à classer prochainement les beaux verres du Musée de Bruxelles. En ce moment, je le répète, on n'y rencontre que des 'verres de Venise et d'Allemagne'...*³⁴ et de rappeler qu'en ce même temps le catalogue du British Museum attribue lui aussi à Venise tous les verres *flamands*. Il n'y avait donc pas lieu, avant 1873 et peut-être même jusque dans les années 1880, de surenchérir à propos de la primauté d'une production hennuyère sur celles d'Anvers, de Liège et de Bruxelles, ces trois dernières étant à peine découvertes.

Il convient ici de s'interroger sur la probabilité et sur la congruité d'une fabrication de verre à la façon de Venise en Thiérache au XVI^e siècle. Premier port du Monde et relais des cultures méditerranéennes vers les grandes villes de l'Europe du nord, Anvers tout naturellement s'imposait, comme plus tard Londres et Amsterdam ; Bruxelles, capitale des Pays-Bas, ou Liège, centre d'une principauté florissante également. Mais tout grand seigneur qu'il eût été, le prince de Chimay n'était pas l'archiduc Ferdinand de Habsbourg et l'on imagine mal qu'il

²⁸ Les premières études chrono-typologiques sur les roemers sont parues en 1968 (Theuerkauff-Liederwald et Brongers & Wijnman).

²⁹ CHAMBON, 1955, pl. III et IV.

³⁰ Le bouchon de verre n'apparaît pas avant la fin du XVIII^e siècle.

³¹ CHAMBON, 1955, pl. T (p. 113).

³² Voir notamment SCHUERMANS, 1884, pp. 316-330.

³³ PAGE, 2002, p. 259.

³⁴ SCHUERMANS, 1883, p. 169.

eût pu justifier l'exploitation d'une verrerie de luxe à son usage personnel. Quant aux clients de Mons et de Reims, dont les noms figurent dans le *Catalogue* en regard de chaque modèle, accompagnés de présumés comptes de commandes, ou encore cités par le *Journal d'Amandt Collinet* (voir infra), leur liste s'élève à sept patronymes dont l'existence même, au XVI^e siècle, mériterait d'être vérifiée. D'autre part, la vérité archéologique réfute aujourd'hui l'hypothèse d'une fabrication hennuyère, les fouilles du château de Marie de Hongrie à Binche ayant bien livré du verre de Venise ou d'Anvers mais pas de *façon de Venise* fabriqué à la potasse de fougère.

Pinchart, lorsqu'il avait relevé plusieurs mentions de membres de la famille Colinet établis dans le Hainaut, le Brabant et la principauté de Liège, avait insisté sur la stricte limitation de leurs octrois et privilèges à la pratique de la verrerie ordinaire³⁵. Il soulignait encore la présence dans un acte de 1559 des noms de *Nicolas et Adrien Colnet demeurant à Barbanson près de Beaumont, de Paul Ferry et Jean Colnet demeurant à Froid-Chapelle, d'Enguérand et François Colnet demeurant à Ma.....ge en Hainaut* tout en s'interrogeant sur la probabilité de l'interprétation de cette désignation illisible en *Maumigne*, ancien nom de la localité de Momignies³⁶. Dans ce contexte de mise en exergue des verreries fines d'Anvers, de Liège et de Bruxelles, l'affirmation du caractère ordinaire de la production des Colinet pouvait paraître dénigrante et susciter une réaction locale dans la société de la fin du XIX^e siècle. Mais qui, en ces années 1880, aurait pu, par le biais d'une imposture, chercher à mystifier l'élite intellectuelle du pays en faisant ressortir la primauté de la Forêt de Chimay sur Anvers pour la fabrication du verre à la façon de Venise, et dans quel but ?

La voie avait été ouverte par Schuermans lorsqu'il annonçait qu'un *moyen de reconnaître la fabrication des Pays-Bas serait la découverte de quelque album des profils ayant servi en nos anciennes verreries* et poursuivait *M. Fétis, membre de la Commission de surveillance du Musée royal d'Antiquités de Bruxelles, se souvient d'avoir vu un album de ce genre, se rapportant peut-être aux verreries d'Anvers ou de Bruxelles. S'il parvient à en retrouver la trace, on pourra s'édifier de plus près sur les types qui ont servi de modèles à nos anciens verriers*³⁷.

Un fieffé farceur sévissait alors dans le Hainaut : Renier Chalon (1802-1889). Académicien, membre de la Commission royale des monuments et de la Commission de surveillance du Musée d'Antiquités, comme Schuermans, il en connaissait très bien les collections. Directeur du *Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie*, il connaissait parfaitement les communications de Schuermans ; président de la Société des Bibliophiles de Belgique, il maîtrisait aussi l'art du livre ancien. Fondateur de sociétés badines et bouffonnes comme la *Société petotico-marronico-huitrique* à Mons en 1834 et la *Société pantechnique et palingénésique des Agathopèdes* à Bruxelles en 1846, il se plaisait à la dérision de ses savants collègues. Chalon s'était distingué à titre personnel dès 1840 par une retentissante mystification bibliophilique : la vente de la bibliothèque du comte de Fortsas, composée de livres à tirage unique³⁸. En 1863, en réponse aux découvertes de Schuermans dans les tumuli de la Hesbaye, il avait monté une énorme supercherie : la découverte à Onnezies d'un vase gaulois incomparable, acheté par le Musée de Bruxelles au grand dam des archéologues montois³⁹.

³⁵ PINCHART, 1882, p. 383-388.

³⁶ PINCHART, 1882, p. 385 et n. 3.

³⁷ SCHUERMANS, 1883, p. 159.

³⁸ H.S[chuermans], 1890, p. 19-24; TOURNEUR, 1956-57, p. 434-440.

³⁹ HUBLARD, 1927, p. 47-48.

Octogénaire en 1882, Chalon aurait-il encore pu réaliser la *Monstrance de Beauwelz* et le *Journal d'Amandt Collinet* ? Il possédait en tout cas l'imagination et l'érudition indispensables à cette réalisation et il aurait pu, par là, répondre ironiquement aux attentes du monde savant. Si ce manuscrit avait réellement été le fruit de son humour, il aurait pu traîner pendant un demi-siècle dans un fonds d'archives ou une bibliothèque privée du Hainaut plutôt que d'arriver dans les mains de Schuermans ; et peut-être un hasard bien opportun aurait-il permis au tout jeune Chambon de l'en exhumer vers 1943, alors qu'il paraît improbable que ce dernier ait pu, à 21 ans, avoir rassemblé lui-même les sources et réaliser ce document avec toutes les erreurs qu'il comporte.

En recherchant les sources qui auraient pu inspirer l'auteur du manuscrit, on s'aperçoit que certains détails sont des emprunts détournés à la réalité historique, l'hypothétique visite de Charles-Quint à Beauwelz préfigurant la visite, attestée par une relation d'époque, des archiducs Albert et Isabelle à la verrerie d'Anvers⁴⁰. Mais celui-ci semble avoir voulu faire mieux et plus ancien que tout ce qui existait. Ainsi, se serait-il peut-être inspiré des trois cahiers de modèles connus pour la verrerie vénitienne : la *Bichierografia* de Giovanni Maggi, datant de 1604, le *Libro del Serinissimo Signore Principe Luigi d'Este*, datant probablement de 1617, enfin les lettres échangées entre 1667 et 1672 par le marchand londonien John Greene avec le verrier vénitien Alvise Morelli. Le premier, conservé à la Bibliothèque nationale de Florence, est un recueil de 1600 dessins exécutés à la demande du cardinal Del Monte⁴¹. Le second présente 1064 modèles coloriés et aurait été offert par un verrier vénitien au prince devenu général de la République de Venise. Ces deux albums se caractérisent par l'extrême fantaisie et la variété des formes illustrées, qui ne sont accompagnées d'aucun commentaire. Les neuf lettres de John Greene, conservées à la British Library, sont des commandes de la *Glass Sellers Company* à un verrier vénitien ; 400 modèles de verres fonctionnels y sont représentés et explicités avec les exigences précises du commanditaire⁴². La *Monstrance de Beauwelz*, bien que moins imposante en nombre de modèles, recèlerait ainsi des qualités bien supérieures aux autres : ancienneté, allusion au personnage le plus illustre du temps, modèles grandioses, descriptions circonstanciées de chaque objet, noms de clients et origine des verriers !

Des nefs en verre de petites dimensions produites à Venise sont conservées dans plusieurs musées. Ainsi, le British Museum en possède-t-il un exemplaire haut de 34 cm, acquis en 1855, avant l'efflorescence des répliques⁴³. Il semble néanmoins que l'idée d'un bateau de plus d'un mètre de long ait pu être inspirée à l'auteur du catalogue par la nef dite de *Charles-Quint* : un galion construit à Augsbourg à la fin du XVI^e siècle, en cuivre doré et émaillé, muni de dizaines de personnages automates mus par un mouvement d'horlogerie, acquis en 1858 par le Musée de Cluny et aujourd'hui conservé au Musée National de la Renaissance à Ecoen⁴⁴.

⁴⁰ « décembre 1599, le 14^e : Ouïrent messe en Court comme le jour précédent et mangèrent retirez ; furent l'après disner veoir la bourse, où elles s'entretindrent quelque temps pour veoir la diversité de l'ouvrage ; furent aussy veoir aultres sortes de verre de belle invention » dans GACHARD & PIOT, 1882, p. 536.

⁴¹ P. BAROCCHI, 1977.

⁴² THORPE, 1935, p. 145-154.

⁴³ HARDEN, e.a., 1968, n° 181.

⁴⁴ CHAPIRO, e.a., 1989, n° 1.

Le Journal d'Amandt Collinet et la Requête au prince de Chimay

Dans ses écrits, Chambon a fait maintes références à un document qui, selon lui, confirme l'authenticité du *Catalogue* : le *Journal d'Amandt Collinet*, tenu de 1567 à 1613 par le facteur des verreries de Macquenoise, Momignies et Beauwelz, et dont il aurait pu prendre connaissance. Ce *Journal* se présenterait sous la forme d'un livre manuscrit dont les dernières pages contiendraient le texte d'une requête adressée en 1607 au prince de Chimay dans le but d'obtenir l'autorisation de poursuivre la fabrication de verre à la façon de Venise, et qui constituerait une nouvelle preuve de l'existence de cette pratique au XVI^e siècle dans la Botte du Hainaut.

Dans le fonds arrivé à Corning, ce *Journal* est présent sous la forme de photocopies de la retranscription d'une copie, faite à la fin du XIX^e siècle par un certain curé Coupremagne, d'un manuscrit en possession de Charles de Colnet de Montplaisir (pl. 275)⁴⁵. Ce lot de photocopies contient également celles d'un dessin représentant la verrerie du Surginet à Beauwelz (pl. 274a), prétendument exécuté d'après un tableau autrefois conservé par la famille des de Colnet de Montplaisir⁴⁶ et de croquis représentant des verriers au travail.

La localisation actuelle du *Journal d'Amandt Collinet* (si toutefois il existe) et de sa retranscription par le curé Coupremagne est aujourd'hui inconnue⁴⁷.

Contrairement à la *Monstrance*, ce deuxième document se présente bien comme une retranscription, volontairement incomplète, sur papier ministre, faite dans une écriture anglaise telle qu'elle aurait pu être pratiquée dans la société lettrée du XIX^e ou du début du XX^e siècle. Ce texte fourmille par ailleurs de tournures anciennes dans lesquelles se reconnaît, mais de manière non systématique, le dialecte picard du Hainaut encore parlé dans les années 1950. L'écriture, grande et déliée dans l'ensemble des pages, semble cependant forcée avec parfois une tendance au relâchement en une petite écriture nerveuse et pointue en fin de pages et dans les notes introduites dans le texte (pl. 275-276b). La comparaison avec une lettre écrite en 1947 par Chambon à Jean Helbig, conservateur aux MRAH (pl. 279), permet maintenant d'affirmer que cette retranscription est de la main de Chambon, la graphie du nom « *Chimay* », des majuscules « *F* » de France et de Forges, des « *D* » des « *B* » et des « *E* » étant identiques (pl. 280). On y retrouve en outre ce besoin d'illustrer les écrits par de petits croquis introduits dans le texte. Les pages prétendument recopiées du *Journal d'Amandt Collinet* sont ainsi émaillées d'une quantité de croquis explicatifs dont la parenté stylistique avec les dessins de la *Monstrance de Beauwelz* ne peut être passée sous silence⁴⁸. On y retrouve la même aptitude à tracer un profil complet d'un seul trait de plume avec ses déliés et des pleins parfois baveux, une suggestion de l'ombrage obtenue par quelques lignes entrecroisées à la gauche du vase, les pastillages estampés rendus par des croisillons, les pastillages étirés en gouttes dessinés par un procédé identique et la même courbe fluide indiquant un fond rentrant vu en transparence (pl. 276-277). Une telle parenté de style est évidemment incroyable quand on sait que Chambon présente la *Monstrance* comme un document original alors que le *Journal* serait, selon lui, une copie en quatrième main...

L'auteur du *Journal* a parfois laissé libre cours à une imagination débordante pour prouver la variété et la qualité des pièces produites dans sa fournaise ; ainsi décrit-il, avec croquis à l'appui, un reliquaire et un ostensor ornés de quatre médaillons d'applique qui, au lieu des

⁴⁵ PAGE, 2002, p. 256. L'abbé Coupremagne, Curé de Momignies de 1838 à 1854, a effectivement rassemblé des notes d'histoire locale : voir infra.

⁴⁶ CHAMBON, 1959-60, p. 156 ; DEFLORENNE, 2002, s.p.

⁴⁷ Les Archives de l'Etat à Mons ne conservent aucun fonds en provenance de Momignies.

⁴⁸ Je dois à la perspicacité de Chantal Fontaine la mise en évidence de cette parenté.

simples masques humains ou mufles de lion bien connus, représentent les symboles des Évangélistes (pl. 276b). Mais aucune pièce de cette espèce ne nous est aujourd'hui parvenue !

Sans pouvoir soumettre le fond du texte à une critique historique en bonne et due forme, on ne peut manquer de relever certaines aberrations ou, tout au moins, certaines mentions problématiques. Ainsi la formulation des périodes d'activité des fours par des dates calendaires (*fin février, première quinzaine de mars, le 4 février, le 17bre*, etc.) et non par des fêtes religieuses, paraît inhabituelle à cette époque.

Il est troublant que, évoquant la fuite des verriers protestants en 1577, le texte cite justement les noms des grandes familles ayant fait souche dans la verrerie industrielle en France, en Belgique et en Angleterre (les d'Hennezel, Thietry, Thissac, Foucault, Dorlodot) et pas un autre patronyme aujourd'hui oublié. De même, en 1581, sont cités les noms de Perote et Bordon, correspondant à deux maîtres d'Altare dont le passage au XVII^e siècle à Liège avant leur établissement en France est parfaitement documenté⁴⁹. Il existe bien un recensement de la population des trois localités, effectué en 1616 sur ordonnance du prince de Chimay ; mais celui-ci excluant d'office les étrangers, permet toutes les inventions à ce propos⁵⁰.

L'année 1600 nous fait découvrir une mention de la *Paix de Vervins* ; et l'on est en droit de s'interroger sur l'utilisation, par les contemporains de la signature de l'acte, du nom d'un traité de paix, au demeurant bien commode pour l'étude de l'histoire.

A cette même date, l'évocation de la survie, en période de guerre, des habitantes réfugiées dans les bois en y pratiquant l'art de la passementerie et de la dentelle aux fuseaux, enseignées par un verrier lorrain, paraît une énormité relevant tout au plus de la légende locale⁵¹. En effet, si la passementerie était bien implantée au XVI^e siècle dans les villes flamandes, c'est dans la deuxième moitié de ce dernier que se développe la véritable dentelle à l'aiguille, alors que les origines de la dentelle aux fuseaux restent obscures et ne semblent pas se situer avant l'extrême fin du siècle. Il s'agit alors d'une activité dévolue aux femmes citadines, les béguines par exemple, encadrées par un facteur chargé de l'approvisionnement en matières premières et des débouchés commerciaux⁵².

On peut encore s'étonner qu'entre toutes ces allusions aux malheurs de la guerre, un journal tenu en ces temps pendant un demi-siècle ne fasse aucun écho à des famines ou des épidémies⁵³.

Alors que Chambon, dans ses différentes publications, livre de très larges extraits, presque l'entièreté, de la *Monstrance de Beauwelz*, il use très parcimonieusement du *Journal d'Amandt Collinet* et de la *Requête* pour étayer la véracité de la première. La lecture de l'intégralité de ces textes nous éclaire évidemment sur ces choix : si la *Monstrance*, grâce à son support de papier ancien et sa graphie *gothique* affecte un semblant de crédibilité, le *Journal* apparaît déjà comme beaucoup plus douteux ; quant à la *Requête*, elle relève de la plus pure fumisterie. L'auteur rectifie d'ailleurs lui-même quelque peu le tir en 1959, lorsqu'il écrit : *S'il faut en croire une requête présentée en 1607 au Prince de Chimay...*⁵⁴.

⁴⁹ SCHUERMANS, 1885, p. 406-407 ; van de CASTEELE, 1888, p. 31-32.

⁵⁰ DONY, 1907 ; GOBEAUX, 1939, p. 183-186, 294-295, 326-327.

⁵¹ GOBEAUX, 1939, ne fait aucune allusion à l'existence de dentellières dans les localités de Beauwelz, Macquenoise ou Momignies ; HAGEMANS, 1866, p. 487, parle quant à lui d'une manufacture de dentelles, dites de Bruxelles, en 1764 à Chimay, installée depuis un temps immémorial et pour laquelle le fil était livré d'Anvers.

⁵² RISSELIN-STEENEBRUGEN, 1959, p. 74-111 ; Id., 1980, p. 13-14.

⁵³ HAGEMANS, 1866, p. 260, donne un exposé détaillé, emprunté au doyen Le Tellier, de la grande famine de 1586, consécutive à une sécheresse exceptionnelle.

⁵⁴ CHAMBON, 1959-60, p. 133.

Ecrite dans une langue alliant les tournures les plus fantaisistes, cette *requête* rassemble tout un échantillonnage de textes illusoirement probants, mais inconnus des archives officielles (pl. 278). Citons pour exemple un octroi de Marguerite d'Autriche datant de 1506 et renouvelé en 1531 par Charles-Quint, pour la fabrication à Beauwelz de verres à la vénitienne décorés d'émaux et dorés ! Notons encore la démonstration par le Sieur Collinet de l'excellence du verre à la vénitienne fabriqué à la potasse extraite des cendres de fougère issues des bois de Chimay. On relèvera encore que le même Collinet y prétend pouvoir fabriquer du verre à base de cristal de roche soixante-cinq ans avant la mise au point du verre dur de Bohême et du *Flint Glass* anglais ! Les considérations sociales relatives à la population de la contrée se révèlent par ailleurs des plus déplacées dans un contexte du début du XVII^e siècle ; elles semblent en vérité empruntées à un passage de l'*Histoire du Hainaut* d'Emile Dony, évoquant l'activité des Colnet à Barbençon⁵⁵.

Le dessin prétendument copié d'un tableau illustrant la verrerie du Surginet à Beauwelz présente, dans l'angle inférieur droit, un porteur de verre équipé de deux paniers aux coudes et d'une hotte sur le dos ; ce personnage est en réalité une copie inversée d'une gravure des *Cris de Paris*, conservée à la Bibliothèque Nationale (pl. 274b)⁵⁶. Est-ce par cynisme ou par niaiserie que Chambon présente le double et son modèle à deux pages de distance d'un même article⁵⁷ ?

En conclusion, la confrontation d'une lettre autographe de Chambon avec la transcription du *Journal d'Amandt Collinet* permet d'établir que cette dernière est de la main de Chambon. La comparaison des croquis du *Journal* avec les illustrations de la *Monstrance de Beauwelz* met en évidence une parenté de style qui permet de conclure à une même main. L'illustrateur de la *Monstrance* se révèle dès lors être Chambon lui-même. Dans ce cas, et même si les textes gothiques ont pu être transcrits par une tierce personne, nous sommes forcés de reconnaître la *Monstrance de Beauwelz* comme un faux auquel Chambon a largement contribué, dans les années 1940. Le *Journal d'Amandt Collinet* et la *Requête au prince de Chimay* auraient alors été créés de toute pièce pour étayer la *Monstrance*, mais réalisés avec beaucoup moins de soin.

Lorsque l'*Histoire de la verrerie en Belgique* paraît en 1955, Raymond Chambon a 33 ans, mais son introduction, datée du 2 février 1951, indique que le livre était déjà écrit lorsqu'il n'en avait que 29. Et l'on n'ose à peine imaginer qu'un jeune homme de cet âge, avant de se consacrer à la rédaction de ce volume, ait pu réunir la somme des connaissances qui y sont rassemblées et les aptitudes manuelles nécessaires pour se livrer à la réalisation d'une série de faux préparatoires (il publie son premier article sur la *Monstrance* à 21 ans). Mais est-il plus crédible que ce jeune homme ait pu manquer de sens critique au point d'accepter sans discernement tout document utile à étayer ses théories et de les diffuser avec fierté ?

Un livre d'histoire locale, paru en 1939, *Momignies à travers les siècles*, dont l'auteur, Anatole Gobeaux, avoue lui-même la modestie, fournit quelques clefs à ce mystère. Dans son introduction, Gobeaux reconnaît avoir emprunté l'essentiel de ses données au registre paroissial dans lequel l'abbé Coupremagne, curé de Momignies de 1838 à 1854, avait consigné de précieuses notes sur le passé de sa commune. Or ce livre n'accorde que peu de pages à la verrerie⁵⁸ et leur contenu, insiste Gobeaux, lui a été communiqué par M. Robert

⁵⁵ DONY, 1925, p. 259.

⁵⁶ BARRELET, 1954, pl. XXXIII ; FOY & SENNEQUIER, 1989, pl. XXX, fig. 403 (légendes inversées).

⁵⁷ CHAMBON, 1959-60, p. 156 et 159.

⁵⁸ GOBEAUX, 1939, p. 154-158, 314-315, 331-332.

Chambon⁵⁹ ; notamment une mention très floue de la visite de Charles-Quint au four du Surginet, dont Gobeaux dit ne pas avoir trouvé trace dans les archives de Momignies⁶⁰.

Un parent de Raymond Chambon, son père sans doute, lui avait donc préparé le terrain et déjà lancé la légende de Charles-Quint⁶¹.

Les verres gravés

C'est la dernière activité de Chambon, celle de marchand, qui permet maintenant de mettre un point final à tous ces questionnements. L'étude des verres qu'il a vendus à la Fondation van der Burch d'Ecaussinnes ne laisse, hélas, plus de place au doute : le nombre de faux regroupés dans cette petite collection ne peut pas avoir échappé à un tel connaisseur ; et s'il n'en est pas l'auteur, du moins doit-il en être l'instigateur. L'observation attentive des verres gravés du Château d'Ecaussinnes permet de déceler que la plupart des pièces gravées à la pointe de diamant présentent des caractères stylistiques identiques et sont par conséquent dues à un même artiste⁶². Parmi celles-ci se trouve un roemer de l'extrême fin du XVII^e siècle, daté de 1594 et décoré des armes et d'une devise des Croÿ. Outre le fait que cette date compte parmi les plus hautes figurant sur un verre des Pays-Bas, la vente d'un objet aux armes des Croÿ, en leur temps princes de Chimay et propriétaires du Château d'Ecaussinnes, pouvait se révéler très avantageuse... D'autres verres authentiquement anciens sont ornés de gravures totalement atypiques dans leur contexte ; dénotant une main de dessinateur mais une pratique mal maîtrisée de l'outil et du support, elles attaquent la matière sans l'assurance du professionnel, la griffonnant plutôt que l'entamant. Certains motifs annexes, étoiles à cinq branches, minuscules grappes de raisins, inconnus ailleurs, se répètent en outre sur des verres d'époques différentes.

Un regard sur la collection carolorégienne amène aux mêmes conclusions : on ne relèvera pour exemple que le petit vase en verre filigrané de multiples couleurs, production actuellement bien assignée à la première phase de résurrection de la verrerie vénitienne, dans la première moitié du XIX^e siècle, monté sur un socle métallique aux armes des Colnet et présenté comme un produit de la verrerie de Beauwelz ou de Barbençon du XVII^e siècle⁶³.

Citons encore une coupe antique, prétendument trouvée dans une tombe mérovingienne, donnée par Chambon à la section Belgique Ancienne des MRAH⁶⁴. Gravée à la pointe, d'une main incertaine, avec des petits détails ornementaux fouillés, elle pourrait être du même artiste que les roemers attribués aux XVI^e et XVII^e siècles.

De l'Histoire au conte

Au cours de cette recherche où le présumé benêt s'est progressivement révélé un redoutable faussaire, il est apparu que ce dernier avait toujours avantageusement utilisé des bribes de réalité historique pour assurer ses démonstrations. L'élément essentiel de toute cette machination s'avérant être le séjour de Charles-Quint et de Philippe II à Chimay en 1549, il

⁵⁹ GOBEAUX, 1939, p. 158.

⁶⁰ GOBEAUX, 1939, p. 315.

⁶¹ Plusieurs Chambon ont été actifs à la verrerie de Momignies de 1898 à 1940 : DEFLORENNE, 2002, s.p.

⁶² Voir Volume I, texte, chapitre *La gravure à la pointe de diamant*, § *Pièces falsifiées et douteuses*.

⁶³ CHAMBON, 1955, pl. XVI, fig. 52; Id., 1959-60, p. 164; ENGEN, e.a., 1989, p. 73.

⁶⁴ Inv. B 1970.

peut être édifiant de revoir comment, au départ d'une brève mention, cet événement s'est amplifié pour se transformer en légende locale, variant au gré de ses conteurs.

Les deux relations contemporaines authentiques de cet événement sont on ne peut plus laconiques. Jean de Vandenesse, dans le *Journal de voyages de Charles-Quint, de 1514 à 1551*⁶⁵, commente ainsi l'itinéraire du mois d'août 1549 : 17^e : *ledict prince fut juré, et vindrent coucher au Quesnoy / 18^e : à Avennes / 19^e : à Chimay / 20^e : à Mariembourg / 21^e : à Beaumont / 22^e : à Binst* (là commencent cinq pages de description des fêtes données par Marie de Hongrie à Binche). La *Relation du beau voyage que fit aux Pays-Bas, en 1548, le prince Philippe d'Espagne, notre seigneur*, par Vincente Alvarez⁶⁶, indique en date du 19 août 1549 : *S.A. quitta Avesnes et alla passer la nuit à Chimay, une misérable ville appartenant aussi au duc d'Aerschot, ville qu'il quitta aussitôt pour se rendre à Mariembourg*. Il n'est donc, dans ces deux documents, aucune formulation de visite de four.

Au milieu du XIX^e siècle, Gustave Hagemans relate l'événement comme s'il s'était déroulé le 19 juillet et lui confère une pompe inouïe : *Rien ne fut négligé de la part de Messieurs du Chapitre et des bourgeois de Chimay pour honorer l'arrivée des deux plus puissants princes du monde [...] Philippe de Croÿ [...] étoit à la tête de mille hommes de gendarmerie, deux cent chevaux, [...] et lance la légende de la visite industrielle mais, habitant le site d'un ancien fourneau, la situe dans les forges : Philippe II visita avec intérêt sur sa route plusieurs fourneaux et forges qui commençaient déjà la prospérité du pays et leur laissa son nom. Tel est le village de Forge Philippe, tel est le Fourneau Philippe de la commune de Momignies, d'où j'écris ces lignes*⁶⁷.

On ne s'étonnera donc pas que, dans les années 1940, habitant la verrerie de Momignies⁶⁸, un membre de la famille Chambon ait inventé la légende de la visite de Charles-Quint et de Philippe II au four du Surginet.

Les mobiles de la fraude

Sans vouloir entrer dans une démonstration simpliste, la lecture de l'ouvrage d'André Vayson de Pradenne, *Les fraudes en archéologie préhistorique*⁶⁹, nous éclaire sur les mobiles et la psychologie générale de nombreux mystificateurs étudiés.

La plupart des fraudeurs relèvent, selon cet auteur, d'une psychologie pathologique. Il se produit en effet une première sélection dans la masse populaire qui tend à diriger vers les recherches archéologiques, anormales par rapport aux occupations de la vie courante, les individus ayant eux-mêmes des aptitudes, des tendances en dehors de l'ordinaire ; parmi ceux-ci, les plus curieux, les plus malins, les plus doués d'imagination seront tentés par la fabulation désintéressée, si ce n'est par la mystification. Il s'agit d'une forme de mythe spontanée correspondant à la satisfaction par l'imagination d'un désir qui n'a pu être satisfait par la réalité : n'ayant pu découvrir la belle pièce qu'il concevait en image dans son esprit, le sujet prend plaisir à lui donner une existence chimérique et à émotionner avec son récit. Cette

⁶⁵ GACHARD, 1874, p. 384.

⁶⁶ DOVILLEE, 1964, p. 89.

⁶⁷ HAGEMANS, 1866, p. 249.

⁶⁸ La lettre adressée à Helbig porte en en-tête et en date « Raymond CHAMBON / Momignies / Aux Verreries, le 26.02.1947 ».

⁶⁹ VAYSON de PRADENNE, 1932, p. 577-641.

mythomanie se rencontre essentiellement chez des individus présentant des stigmates d'infantilisme ; la fraude sera la réalisation matérielle de leurs mensonges.

Vanité, malignité et cupidité stimulent le genre de mythomanie aboutissant à la fraude : attirer sur soi par une découverte sensationnelle une attention flatteuse, mystifier quelqu'un pour jouir de son ridicule, se procurer de l'argent, sont déjà des mobiles capables d'influencer un être normal et surtout de déterminer à la fraude un mythomane. Celui-ci, par l'ingéniosité de ses créations et par la ruse à l'égard de ses dupes, peut s'élever au-dessus de son niveau mental habituel et trouver une étonnante puissance de persuasion ; il déploie ainsi dans ses mensonges une ardeur téméraire que l'on prend facilement pour de la sincérité⁷⁰.

Les connaissances techniques et le sens critique sont les deux atouts indispensables à l'homme de science pour éviter la duperie, et ce dernier doit à tout prix faire abstraction de sa confiance et de ses sentiments. La dupe part d'une erreur d'observation provoquée par le fraudeur et facilitée par ses dispositions personnelles. Frappée de crédulité, tous les faits seront interprétés par elle de manière à ne pas aller à l'encontre de sa croyance mais encore à servir d'argument en faveur de celle-ci⁷¹. Une fois le premier succès obtenu, la fraude se développe sur un mode accéléré, et ce par la collaboration de la dupe et du fraudeur, celui-ci corrigeant au besoin les fautes qu'on lui signale et se hâtant de sortir quelques productions de raccord destinées à expliquer en les justifiant ses productions critiquées.

On peut suivre dans ce chapitre tout le processus mental qui entoure les mystifications de Chambon. Peut-être conçue au départ comme une blague ou un agréable passe-temps de veillées de guerre, la *Monstrance de Beauwelz* a rapidement attiré sur Chambon l'intérêt du monde savant et, sans doute, s'en est-il bien gaussé. Echafaudant alors des théories beaucoup plus ambitieuses, il s'est imprudemment livré à la critique des archéologues avec l'*Itinéraire de Momignies* et le *Moule de grappe*. La troisième phase est nettement moins amusante, la falsification des verres ayant été faite dans un but purement mercantile.

Les pages suivantes analysent l'argumentation développée pour nier l'existence de la fraude lorsque celle-ci est dénoncée par d'aucuns. Bien que situés dans le domaine préhistorique, la plupart de ces arguments trouvent leur équivalent dans le système de Chambon. Par exemple *l'impossibilité matérielle de la fraude*⁷², s'applique dans le cas présent au fait que les documents manuscrits proviendraient d'une source absolument sûre : la famille Colinet. *Les objets présentant des caractères d'ancienneté certains*⁷³ : l'écriture gothique sur du papier ancien récupéré, les gravures pratiquées sur des verres authentiquement anciens procèdent de ce modèle. *Les objets sont analogues à d'autres trouvailles*⁷⁴ : l'itinéraire, le catalogue, certaines phrases utilisées dans la requête ont, nous l'avons vu, des modèles, assez différents toutefois pour inspirer confiance. *Le nombre trop considérable d'objets attribués à un seul faussaire*⁷⁵ : on compte aujourd'hui 2 pièces archéologiques, 3 manuscrits, une quinzaine de verres anciens falsifiés par des gravures ou des montages. *L'impossibilité morale de la fraude*⁷⁶ : en fonction de ses connaissances et de la qualité de son travail, Chambon a reçu, et garde encore actuellement, la confiance de certains.



⁷⁰ VAYSON de PRADENNE, 1932, p. 579-586.

⁷¹ VAYSON de PRADENNE, 1932, p. 591-600.

⁷² VAYSON de PRADENNE, 1932, p. 619-620.

⁷³ VAYSON de PRADENNE, 1932, p. 621.

⁷⁴ VAYSON de PRADENNE, 1932, p. 621-623.

⁷⁵ VAYSON de PRADENNE, 1932, p. 624.

⁷⁶ VAYSON de PRADENNE, 1932, p. 624-625.

Publié en 1960, *Les verreries forestières du Pays de Chimay du XII^e au XVIII^e siècle d'après les documents d'archives*, semble spécialement conçu pour parer d'éventuelles critiques. D'entrée de jeu, Chambon y annonce la parution prochaine d'un travail plus complet donnant les références de tous les documents évoqués, alors qu'elles sont totalement absentes du présent article⁷⁷ ; ce justificatif n'a en fait jamais vu le jour. Ailleurs, il invoque le manque de place qui ne lui permet pas de résumer une argumentation⁷⁸ ou encore la destruction des Archives de l'Etat à Mons par les bombardements de 1940 qui auraient anéanti tout le fonds relatif à Beauwelz⁷⁹.

Post-scriptum

Lors de la finalisation de ce texte, en mai 2007, je terminais ce chapitre par une phrase presque prophétique que je reprends ici. A ce stade où tout ce qui est passé par les mains de Chambon peut être taxé de douteux, il convient de s'interroger sur un autre catalogue manuscrit conservé dans le fonds arrivé à Corning et aujourd'hui considéré comme la référence incontournable en matière de verre namurois du XVIII^e siècle : le catalogue de la verrerie Zoude. La présentation qu'en fait Chambon : *cette verrerie Zoude est le seul établissement du genre dont la majeure partie des archives se trouve aujourd'hui dans un dépôt public ; une autre belle série d'écrits s'y rapportant, parmi lesquels figure un livre de modèles manuscrit datant sans doute de 1762, fait partie de nos collections. Cette série provient d'un ensemble de documents conservés d'abord par un ancien directeur de la dite verrerie, puis passés entre les mains de ses héritiers, de qui nous les tenons*⁸⁰ devrait peut-être mettre en garde ses utilisateurs...

L'article de Watts et Tait⁸¹, paru en septembre, vient pleinement confirmer mes doutes : le catalogue de la verrerie Zoude est faux. Bien que les deux auteurs cherchent à en disculper Chambon, on reconnaît dans cette mystification tous les caractères déjà soulignés pour la *Monstrance de Beauwelz* : dédoublement du document (pimenté de quelques variantes), récupération de papier ancien, introduction d'éléments authentiques dans le montage, encre de composition moderne utilisée avec une plume métallique. Sur le plan de l'illustration, confusion de modèles du début et de la fin du XVIII^e siècle avec des exemplaires plus anciens mais aussi plus récents, surabondance de modèles propres aux cristalleries anglaises, opposée à une absence totale de verres à jambe *silésienne*, d'usage pourtant courant en Belgique, représentation des objets les plus prestigieux aujourd'hui conservés au Musée de Liège, constituent autant d'anomalies dans ce double catalogue, par ailleurs très vilainement dessiné.

⁷⁷ CHAMBON, 1959-60, p. 111.

⁷⁸ CHAMBON, 1959-60, p. 136.

⁷⁹ CHAMBON, 1959-60, p. 177-179.

⁸⁰ CHAMBON, 1955, p. 13.

⁸¹ WATTS & TAIT, 2007, pp. 153-178.

Retranscription des textes de la Monstrance de Beauwelz⁸², du Journal d'Amandt Collinet et de la Requête au prince de Chimay

Ceci est la Monstrance

Ceci est la monstrance des biaux verres / qui se font aux verries des franchises / villes de Monmiegnies et de bial / wez Paroisse dudit Monmiegnies / terre de Chimay en Hainault.

Ci dessous est figurée / la grante galère qui / fust donnez par Monsieur de Colnet a / sa Majesté l'empereur Charles / quant il est venuz avec son filz voir la / verrie du Sourginet, l'an 1549. Estoit / laditte galère longue d'environ / deux coudées et demy de france / et estoit toute en verre blancq / avecq vergues en entrelacq de filz / filz Dessus / corne d'abondansse dou tombent fleurs / dans le bacq et estoit / aussi dans le bacq de la galaire / beaucou petit bestes et austres / quy tels que

éléfants et ser / pents et baleines / et lions estoient bes / tes comme on en / voient aux grandes / Indes ce pourquoy / on les avait offer / tes aux Roy. / Et avoient pour / soutenir le vaisseau / deux morceaux de verres qui / estoit en verre vert pour / monstrier liauwe avecq aussy / a l'arrier ung fanal en verre a / filz tirés sur lequel estoit mis / placez une hanse côme devant / estre aussy pour soulever le bel ob / jet un petit arcq en entrelacq

A esté ofert au filz de / l'empereur Charles qu'on dist

le nouviau Philippe biau verre / quy representoit un oignon don / nant fleur dans une belle coupe / sur pied Venize a lions en / verre blancq. Estoit la cou / pe ornaie de medallons et ties / te de lions et dessus l / oignon qui estoit dans le / bassin un petit

barriere en entrelacq pour preser / ver feuilles et ornements quy / estoient les feuilles côme la tige / en verre ver à faire verres / allemand et la fleur en / verre tirés avecq au milieu / petit cordon en verre blancq et / en haut gros cordon formant / pétals et en bas goustes al / longées en verre pour faire / feuille du bouston

Le tout a esté fort / admirez et mon père avoit monsté / a Sa Majesté et a M^{sieur} son / filz et a tous ceulx qui estoient / avecq eux cōment se font / ces belles choses qui ne se / font nulle part ailleurs dans / le pays mais beaucoup a / Venize.

Ci apres sont es verres / a la Venitiennes / aussi biaux que ceulx quy / se font en Italye car mes / sieurs nos ouvriers sont tous / de Murano et environs et / ne se font ces verres nulz part / ailleurs dans le pay's car sont venus / ces Messieurs tout expres pour tra / vaillez dans les fours de Mes / sieurs de Colnet

Pouvont faire en ce genre t^{tes} / les sortes de verres blancq de / pures fougeres des bois de M^{gr} / avec ornements en verres de / couseurs tirés.

⁸² d'après une transcription effectuée par Raymond Chambon, revue d'après les photocopies de l'original.

*Les pouvont faire lisse / ou a costes distes « venitiennes » / ou encore non lissés a la
fasson fran / coisse.*

*Les peuvons faire avecque / cordon pincé avecque aussy medal / ons a teste de lions
côme / font a Venize surtout ou avecque / teste dhombres et sans av / avecque fleurs et
avecque rien / du tout.*

Faisont piets a la venitienne / simple ou avecq teste de / lions côme est monstré ici

côme aussy les beaux verres

*faisons qui sont incrustes / côme austre lampe deglise / ecailles a mettre dans bé / nitie et
austres vaisselle sui / vant le calprisce de celuy / quy les vouloient ou de celuy / quy les faict.*

* *
*

M^r Lormois (ou Soumois ?)

M^r Brottet

M^r Laville

M^r Chanton (ou Chandon, ou Chaudoir ?)

M^r Christ

M^r Forarges (ou Fouarges?)

M^r Dutrou

1 Verres a biere

Ce faict au / si en / verres a vin / avecq cordon / pincé et / piet aux lions

Se faict en verre / craquelet

en verre blancq / sans medallon

2

Calice a vin / avecq ou sans / medaillons

3 Veeres Ciboires

Verres ciboires / a panse / pour vin ou / bier en verre / craquelé / ou non

avecq ou sans / coverte

4

Verre cibore / a col / pour boire / vin ou bier / avecq ou sans / coverte

5 Verres en cloches

*Verre en / forme de / clocque / en (tulipe) / en verre / blancq ou / de couleurs / a filz / tirés /
avecq ou sans pied a l'italienne / lisse ou nonlisse avecque craque / lage.*

6

*Verre en clocque / oval côme / celui des / subz
Peuvent / aussi / le fair / avecque / costes / venitiennes
se faict en verre craquelet*

7

*Verre grante / clocque / avecque / poignée / scellée en / vairre / blancq / ou de / couleurs a filz
tirés*

8 Gobelets

Grant gobelet / a cols

*Le font / aussi sans / cordons pincés / et côme on faict gros gobelet / allemand en vair vert a
vin / du Rhein*

9

Petit gobelet / a leuvre / se faict / aussi côme / celui ci dessus pour vin ou au de / vie

10

*petitz go / blet cylindrique / pour vin ou eau de vie
se faict maintenant / en grant pour boire / biere*

11 Gobelets

Grant go / blet a bier / a grosses / costes

le font aussy / en craquelet / avecq ou sans / coste et sans / cordon pince

12

Gobelet a / panse / faison / côme celui / dessus

se faict aussy / avecq piet / venitien aux / lions

les font tous deux en grant / moien et petit pour boir / bier et vin et eau de vie.

13

se faict / avecqou / sans / coverte

se faict aussy / avecq piet / de Venize / avecq gueules / de lion

14 Coupes

Coupes plates / venitien avecq / piet avecq / ou sans / lions.

15

Coupe / françoise / piet a la venitienne

16 Flutes

*Demy flute a col / avecq / ou sans / pied au / lions / sans medallions / si lon veut
Faisons aussy / grante flutes a / col.*

17

*Grante flute / piet a la / venissiene / sans ouss sans / medalons
ne font / pas ainsy / la demy / fluste*

18 Verres coquilles

*Grant verre a / col en coquille / verre couleurs / fils tirés / pied francois
le font aussy / sans piet francois / mais plast.*

19

Grand / goblet / avecq / cordon ou / non au piet / côme cidessulz

20 Pots

*Pot a col a / pied francois / en blancq ou / couleurs / se fait / aussy a / petites costes /
venitiennes / hanse filz tirés – medallons – cordons pincés*

21

Pot a panse / sans col / côme celuy / ci dessulz

22 Boutelles

*Boutelles / a col ala / facon de Venize et pied se faict / aussy avecq pied francois et aussy /
avecq hanse*

Pouvont aussy / le faire avecque / hanse et verre / de couleur lisse / ou non

23

*bouteille venitienne a hanse / en verre blancq
en verre blancq*

*Ci apres sont les / gros veeres vert quon dist / allemand que font Messieurs / les
verriers qui sont venuz chez / nous de Lorraine.*

Les pouvont faire avecq grants / pastillages, larmes de verre ou / coquilages.

Les pouvont faire aussy lisses / ou non a la fascon françoise.

24 Goblets

*grant goblet / evasé a cordons / pincés.
se fait en / moiien et petit*

25

gobelet a / lebves a cor / dons pincés.

26

petitz / goblets / a pieds / plat en cordon pincés.

27 Roeumers.

Roeumers / jambe ficelez

28

grant / roeumer / a jambs a / pastillages

29 Vidrecome Paseglass

Grant / vidrecomme / a cordon / pincé / en verre blancq

30

paseglass / avecq cordons / pincets en / verre / blancq

31 Bocals

bocal a / lebvre et / jambe / avecq / cordons / pincés et coquille

32

Grant / bocalz / avecq / coverte / et pieds / jambe / a pastilage

33

grant bocal / avecq coverte / a jambe / ficlets.

*Ci apres sont les verres / blancq ordinaires. Les font / a la fascon pour le pied
venitien ou francois / lisse ou non lisse aussy a la fascon françoise*

*Faisont en ce pure verre de feugere / aussy tous les gros verres quon dist / allemant
mais sans gros ornemens.*

*Avons toujours chez nous toutes / sortes de verres côme il est figures / ci après soit
verre a vin a biere / ou eau de vie tout unis ou a coste.*

*Avons toujours aussy pots / plats a mestre met, vase, tasse / et jaste, escuelles,
fontaines, pots / a mestre bure, benistier, lampes / deglize ou de maisson, candelabre /*

anneau de verre, flasque et / flascons, bouteilles de table ou de / posches, gobelets, fluste, bocalz / coupes et miles autres choses.

Faisont aussy de ce verre grant / plat de verre de France pour fenaistrage / plus biaux que tous austres quy se / font ailleurs en Lorraine et austre / pays car le font icy ceulx quy sont / venu de normandie et eulx les / font mieux que tous.

34

verre a clocque / évasé a lebvre avecque / jambe et pied plat

35

verre a cloche / ordinaire jambe a / bouston

36

verre a col et bouston / avecq pied francois / quy est celui la ↓

37

verre a cloche / droit piest sans / rien ↑

38

verre a / bol ordinaire / jambe a / bouston

39

verre a / bol et bouston / piet francois

40

coupe françoise a / bouston

41

calisse / dont ce piet / et jambe a / plusieurs / boustons

42

calisse a / lebvre a / plusieurs / boustons

43

calisse a lebvre / bouston et piet / francois

44

calisse sans / piet qui est / goblet a / panse et / lebvre

45

verre a panse et / lebvre / ung bouston et / piet plat

46

verre ordinaire / a panse / et jambe

47

coupe a lebvre / jambe a boustons / et piet francois

faisont aussy toutes les sortes / de boutelles en petitz moi / iens et grantz et ce en verre / blancq côme sont les bou / telles monstrez ci apres / pour estre faite en verre vert

Ci apres sont les boutelles / qui se font chez nous en verre noir / qu'on dist verre boutelles de belles / et bonnes qualité côme est coustume / est le verre noire bien transparent / fait de bon sable du paiis.

48

bouteille a vin / diste feuillette

49

bouteille a panse / avec socle

50

bouteille a col / a lebvre avecque socle

51

flasque diste / amande avecq / socle

52

bouteille / a vin / droiste

53

bouteille quarre / diste allemande

54

flascon de / verre poinstu / avecq / bouschon / de verre

55

boutelle poinstue / avecque long / col

56

boutelle a panse / diste a la / venitienne

(57)

boutelle a panse / a long col

58

grosse boutelle / a huile / a panse

59

grosse boutel / le droiste

Retranscription de la Copie faite par notre Révérend Curé Coupremagne d'un livre que possède Monsieur Charles de Colnet de Montplaisir intitulé :

« Notes de ce qui concerne les anciennes Verreries de Monmegnies et de Biauwez en Hainaut. Elles ont été extraites par moi Jacques Collinet du journal que Amandt Collinet a tenu de 1567 à 1613. Son fils Jacques, mon cousin, me les a donné »

Copie :

1567 *Parti à Rheims le 4 d'Aoust
Mis le feu au grandt four le 17 d'Aoust
Le 20 allumé au Sourginet
Le 7 7bre commencé à besoigner au four hennuier
Le 12 on a commencé au Sourginet*

1568 *22 janvier départ pour Mons
(Nota que pendant ses voyages à Rheims et à Mons Amandt Collinet prend chez ses clients qui sont, quand il va vers Rheims, MM Lormois, Brottet, Laville, Chanton et quand il va vers Mons MM Christ, Forarges, Dutrou, des commandes qu'il marque dans son livre journal. A Mons (chez M. Delongelette) et à Rheims (chez M. Bidaut) il passe marché pour des grosses quantités à livrer petit à petit pendant chacune des périodes d'activité des fours qui sont au nombre de deux l'une qui semble réservée à la clientèle française, l'autre à la clientèle belge.
Dans ses notes prisent chez les clients, Amandt Collinet a soin d'indiquer les N° du Catalogue illustré qui sont désirés et il y ajoute les indications précises du genre demandé (par exemple « N° 18 – 4 douzenes en filz tirés »). Pour les beaux verres les prix ne sont pas indiqués et ils sont vendus à la pièce, à la douzaine ou à la grosse. Quant aux verres qui dans le catalogue sont dits ordinaires ils sont comme les bouteilles et flacons ¹ vendus aux faix (?) ; il en est de 1^{er} et de 2^e choix, et leur prix varie entre 12 sols et 52 sols le faix. Pour les vitres elles sont vendues celles « a façon normande » par panier de 24 plats ² qui se vendent de 7 à 8 livres le verre blanc et jusqu'à 13 livres pour les verres de couleurs et celles « à la façon de Lorraine » par liens de 3 ou de 6 tables ³ à raison à peu près d'un ou 2 sols par table*

1) ils est parfois des bouteilles et flacons vendus au détail, à la pièce et aussi au poids.

2) ceux-ci sont dits généralement de 25 pouces mais il en est de plus petits et parfois de plus grands. On précise aussi parfois qu'on pourra livrer des plats cassés en 2 ou ayant un accident et on fait le prix à proportion. Tous les verres doivent être vendus bien « empaillés ». La casse dans le transport ne pouvant dépasser 1 plat au panier, les autres devant être remplacés. Le groisil ou verre cassé est repris à 50 ou 60 sols le baril.

3) en 1587 il est dit « 47 liens côme un verrier en fait 30 par jour ».

suite de mes remarques (car il est inutile de recopier toutes les commandes et toutes les annotations faites au jour le jour par Amandt Collinet).

*En ce qui concerne les périodes de travail toutes les dates d'allumage des fours * (environ toujours 3 semaines avant de commencer à travailler) et celles ou l'on a commencé à produire et ou on a cessé sont marquées.*

** Celui que l'on appelle le four hennier ou grandt four est de 6 pots. Celui du Sourginet ou Surginet est de 4 pots travaillant plus les pots ou le verre fond. Il est aussi question des petits pots pour faire les émaux.*

La première période commence toujours fin de février, première quinzaine de mars et dure généralement jusqu'au mois de juin mais à Pâques on met le feu en veilleuse pendant 8 jours.

La 2^{ème} période débute dans la 1^{ère} quinzaine de septembre ; elle est toujours terminée, au plus tard pour la Noël. A la Toussaint on arrête aussi pendant une semaine environ.

Nous ne donnons ici que les textes qui ont un intérêt spécial telles par exemple les commandes de verre a exécuter suivant les volontés des clients et tels que les a dessinés Amandt Collinet (voir notre tableau récapitulatif ou nous avons mis l'année alaquelle on trouvera des descriptions de la commande).

- 1568 *Ung verre en forme de calisse avecque coverte
Une lampe pour mettre l'huile a brusler devant le Vénérable St Sacrement, se composant d'un bassinz qui est rond avecque dedans ung verre pour l'huisle avecque plusieurs pieds pour l'empescher de tomber. Anneaux pour pendre.*
- 1569 *N avons pu rallumer le four du Sourginet qu'après la feste de Toussaint car M. Guido est parti avec les lorrains qui disent voloir gasgner l'Engleterre par craintes des évènements.*
- 1571 *1350 bouteilles en ver noire avecq une place pour mettre cire (Nota : pour Reims)
Refais en entier le four a fritte : allumé le 4 février.
Avons rallumé et béni le four le 1 7bre. M. Dannezel y est venu besoinner avecq ses compagnons en verre lorraine qu'ils feront à 50 liens de 6 tables par jour.*
- 1573 *Ung verr a peu près cômes est figuré ici*
- 1574 *Vaisseau côme fut offert au Roy mais petitz et avecq piets aux lions pour mestre vin*
- 1575 *Faire trente et trois bocals en vairre ver côme se font les vairres à vin de Lorraine avecq 3 cabochons en voire noir come piets. Ung très grant et 12 plus petitz.*
- 1577 *Le 15 d'avril en suite de le prinste du chasteau de Chimai par Son Al^{sse} MM Dhennezel, Thiëtry, Thissac et son filz, Foucaut, Dorlodo et leurs aides ont quitté leur besogne car ils sont religionnaires. Nous avons du éteindre le grant four le surlendemain qui fut le 16 d'avril (Nota : souligné dans le texte).
Pour M. Mailord pour donner à l'église d'Avisé un calisse en verre côme on fait verre de Lorraine mais avecq sur jambe quartes medallons qui sont figures de quattes evangelistes et mesttre aussi ceux-ci côme a montré M. Maillot sur le rond de la grande monstrance de St Jean.
Calisse avecq coverte en forme de couronne avecq croix dessulz pour montrer le monde terrestre soubtenuz par Evengile et règne de Dieu dessulz afin de servir a mettre liauwe quant le curet dit 2 fois messe. Ferat les 4 evangelistes (monstrés soubz forme abituelles de lion et homme en chef) côme est coustume, puis ung médallon avecq teste d'ung aigle, et laustre d'un bæuf. Laisser place pour mestre la relique. Faire le reliquaie avecq vere blancq.
A le Noël les estrangiers sen sont dallés par peur des gens de Son Al^{sse}.*

- 1581 *J'ai vu M^{gr} le Ducq pour lui dire cōment malgré mon voyage en Italye pour y quérir des maistres veniciens et maints propositions a eux faits pour les amener a venir en ce païs et principauté de Son E^{ce} sulz ne vouloient venir car ils respondent qu'il leur est fait expresse defensse a tous soubz peines de grandes menaces de quister la ville. C'est pourquoi n'avons pu ramener que MM Perote et Bordon qui par les derniers troubles s'en sont dallés. Et maintenant lui avons dit en faire caché encore en Italye, France et Allemagne.
Ung bassin avecque un pot en verre de couleurs et cōme est monstré.*
- 1582 *Boistes à mestre osties. En verrecōme est coustumier (quant on retravaillera).
Monsieur de Bongart de Rocquigny est mort la nuit.
16 de Fevrier. Jean Col^t la remplacé mais il est tombé malade a midi Louis de Brossart le remplacera.
MM Greno et Massar ont commencés aux Pasques.*
- 1583 *Engagez le 8 juing Jl Dorlodo pour faire des boutelles. Son fils aidera à faire les Verres allemands au Sourginet.*
- 1586 *Grant barile pour boire bierre. En vairre vert ordinaire avecq piet de vairre noir et col en tonnoir pour boire tenant au reste, en verre de fougères.*
- 1588 *Trois bocals : 2 grants et ung petit cōme verres dits maintenant allemands avecq seulement grant vase. Pas de couverque.*
- 1589 *2 grants pots qu'on dit equière cōmes ici. Faire vase avecque coste qu'on dit « venitienne ».*
- 1591 *10 flustes qui sont pour boire vin avecq en bas dessins comme font les Venitiens.*
- 1595 *Ad cause des guerres nous n'avons pu rallumer nos fours.*
- 1600 *Le 2 de février avons recommanché le travail au four que dès la Paix de Vervins survenue avons réédifiéz car les autres avoient beaucoup souffert des gens d'armes et d'abandon du fait des derniers gherres avecq les franchois. Et dès le commencement dicelles tous nos ouvris s'en sont sauvés. Ceux d'Italie et plusieurs autres s'en sont dallés travailler dans les fournaies d'Anvers, de Liege, de Holande, Zélande, Engleterre et austres nations estrangères. Et seroient ceux qui sont restés en ce païs morts de faim si le seul verrier (un maistre lorrain) qui estoit demoré n'avait durant le temps ou les povres gens furent sans travail ni sallairs ad cause de la ruine des huisines et la nullité de proufict des heritaires et ou tout ceulx qui nestoient passés soubz les armes se retrouvoient dans les boz d'alentour par peur de lennemi , asprit aux femmes et aux filles à faire mille grasiousetés de passements et dantelles aux fusiaux qui maintenant se font dans cette principauté cōme devant en avions vu fair à Venize et come aussi s'en font en Flandre car ceulx qui estoient revenus de ceste contrée la paix signée, en ont vu faire également. Et vécurent du produit de ces besongnes qui se vendoient très bien toutes les familles jusqu'au moment ou les hommes eurent repris leur ouvrage.*
- 1601 *50 bocalz en verre vert cōme dessin.*

1604 *bouteilles noires avecq scel et fonds 400 de chacune sorte*

1607 *Gobelet pour boire bière. Faire en verre de couleurs et fils tirés dedans.
12 verres en forme de cornet à boire pour Messieurs les chasseurs avecq ung grant pour le chef.*

Mons^r le Ducq de Croii et Prinche de Chimay est venu avec Madaime voir ouvrer les verres et visiter nos huisines et la salinerie.

Le 17 de 10b^{re} avons présenté à Mons^r de Chimay la requeste qu'il nous avoit dit lui sousmettre et confiée pour essayer d'obtenir la permission de continuer a faire des verres de christals et dont le texte se voit à la fin du présent cahier (est à consherver).

1608 *80 bouteilles carrées avecques coinz coupés et a costes et bouchonnage ver.*

1609 *1 grant verre côme on fait botte mais grant côme chausse pour MM les savetiers de Mons en filz de couleurs.*

1612 *24 bocalz a piets ficelez côme ci.*

*Copie de la Requête à Monseigneur le
Prince de Chimay dont il est parlé à l'année 1607 et telle
qu'elle se trouve à la fin du cahier de commandes d'Amandt
Collinet*

Monseigneur,

Puisqu'un louable sentiment a poussé Votre Alt^{sse} a viziter avec Madame Vostre Espouse les fournaies que nous dirigeons en ceste principauté de Chimay et ou sont travaillant de l'art de la verrerie bon nombre de loyaux serviteurs de son Ex^{ce} qui a bien voulu s'interessier a nos préoccupassions et doléances et a laquelle il a plu nous demander des renseignements sur nos distes fournaies nous avons aujourd'hui lhonneur de lui donner nos exposés, calculs et appréciations, la priant avecq respect iceulx considérer côme les plus véridiques et les plus certains dont nous aïons cognoissance.

Daigne Son Alt^{sse} excuser les erreurs et manquements dont sans malisse ni mauvais vouloir nous nous serions rendus coupables considérant

A prime qu'en ce qui concherne l'anchienneté de nos fours les gherres dont ceste frontière a souffert dès longtemps et surtout depuis l'an 1569 ne nous permettent plus d'en dosner l'exacte origine car en nous obligeant (lesdistes gherres) à rendre le service des armes côme tout noble et fidel subject de Sa Majesté et de Son Alt^{sse} - ce que toujours nous fismes avecq bonne volonté et courage comme il est dit dans les lettres ci debsouz relatées - elles nous ont souvent contraints a quister nos demeures et establissemens qui furent pour cela par plusieurs fois arsis, dévastés, incendiés et détruits avecq tous nos papiers et parchemins les concernant.

Pouvons toutefois affirmer à Son Alt^{sse} Monseigneur le Ducq que nos huyzines et fournaies sont existantes depuis de longs siècles en ce païs ou de par la bienveillance des seigneurs de Chimay tant anciens que modernes nos antécresseurs et nous mesmes, avons touiours jouïs de par le passé de la permission libertez et faveurs de prendre es foretz desdits seigneurs prinches tout le mauvais bos utile au chauffage de nos fours et aux belsoins que nous et nos ouvriers en avons. Item d'y abbastrer tout le bon bos qui est util à l'entretienement de nos bastimens et demeurs. Item d'y couper toutes les fogères et austres herbes convenable pour faire cendre de verre et potache et d'y enlever tous les sables, terres et pierres néchessaises a nostre estat et industrie. Item d'y mestre outre le nombre de pourchiaulz proportionnel à l'importance de nos mesnages, nos montures et celles des gentilhommes qui besognent en nos fournaies. Item aussi celui d'accoster et débister tant en le halle desdits fours qu'en nos demeures particulières tous les vins, bierre et cervoise dont nous serons nous, nos personnes et nos familles sans païer à Monseigneur les sommes qu'on est decouster prédevoir pour semblables boissons.

Moyennant quoi les devants dits seigneurs nous avoient anchiennement tenulz et obliger a verser chasque année en mains du recheveur de ceste terr la somme qui leur est due pour ces avantages et en plus, en cas de nécessiter et sur simple commandement avoir a nous presenter en armes, ou si pour cause de vieillesse ou austres impossibilités nous étions embaucher une autre personne noble, montez et ecquipez ensuivant nos moyens avecq obligations pour nous côme pour laultre de pourvoir, suivant ordre et prescription, à la defense de la forteresse que de longtemps avons en devoir de deffendre et d'entretenir (et ledit bastimens estoit celui de la seigneurie de Maquoise qui est tout destruit et attendons de

Monseigneur les indications pour savoir ou doresnavant nous aurons à le reconstruire : ce que ferons sans retard dès que serons avisés).

Et pour nosdits fours nos antecesseurs ont obtenus de divers Roys et prinches plusieurs biaux privilèges que nous avons fait rechercher et copier : lesquelles copies étant distincez à Monseigneur luy feront voir cōment maistre Jean Col^t et son filz Colart qui d'anchiennement avoient acquis du Seigneur de Chimay le fief condist aujourd'hui le grandt four avoient par lettre de Son Al^{te} Monseigneur le Ducq Charles de Bourgogne du 8 du mois de mars de l'an 1467, obtenuz recognoissance de l'antiquitez de leur noblesse et, en vertu du four à verre qu'ils avoient dès lors establis en la ville de Fontaine leveque, bénéficié « pour eux, leurs enfans, varlets, maisons et successeurs » des exemptions, libertzs et franchises dont ils estoient accoustumez jouir tant en ce païs d'Haynault qu'en Royaulmes et païs voisins ou de touiours de par leur art et science de verrie ilz ont esté et sont tenuz et reputez pour gens francs.

Encore ledit Colart, fils de Jehan, obtint-il le 16 du mois de juillet de l'an 1479 de Mon^{gr} Louis de Bourbon, prince et eveque de Liège pour son four à verre situez en la ville de Leernes en terre de Liège des lettres confirmant les privilèges dont lui et son père, et devant eux leurs ascendans, avoient toujours jouis dans les Royaulmes de France, Hainault, Allemagne et autres païs. Esquelles lettres il est dist qu'elles furent accordées « en faveur et contemplation de n^e très honorée et doubteée Cousine Madame la Douayère de Bourgogne qu'en faveur audit suppliant nous at instament requis, en regart aussi a ce que ledit maistre Collart, n^e serviteur s'est aussi bien et honnêtement tenus envers nous le temps des gherres qui ont régner en nosdits païs » et rappelé que les privilèges dont il estoit question avoient sté octroyés des longtemps par les Roys des Romains et plusieurs fois renouvelés par des lettres royales authentiques qui furent présentées à scavoir une « de feu glorieuse memoire Charles, Roy de France jadis quy Dieu absolu, terminant en date mil quatre cens vingt huit et une de Louis, aussi Roy de France, apresent Regnant en date de mil quatre cent soixante quatre ».

Cōme lesdits Jehan et Colart Col^t avoient aussi construit en divers endroits des païs cidevants dits plusieurs autre fours à faire verre blancq ou en couleur dès vaisseaux, couspes, hanap, ecquiër, bassin, vitres et miroers, ils furent bénéficiaires en parti desdites fournailzes Engelbert, filz de Colart qui déjà par ses voyages avoit acquis grande experience et notorieté dans la pratique de son mestier et par cela obtint par voie d'échansche des maistres italiens qui s'en vinrent en nos contrées pour y besonger en leur artifice de verrerie.

Aussy pour encourager ledit Engelbert Son Al^{te} Madame Maguirit d'Autriche lui permit elle en l'an 1506 d'establir au Sourginet à Biauwez, terre et principauté de Chimay la fournaise où du depuis et presentement encore se font les verres a la venitienne decorez d'émaux et autres biaux verres, objets et ornemens transparents. Laquelle permission fut confirmée le 25^e jour de février l'an 1531 par des lettres de Sa Majesté l'Empereur Charles d'heureuse memoire, qui rappellent que « Madame Marguerite, notre tante, a permis l'establissement en 1506 du four plus haut cité, four auquel ledit Englebert Colnet et ses compagnons s'appliquent avec beaucoup de soins et d'exactitude a fabriquer peindre emailer et dorer des objets de verre, travail dans lequel il a acquit une parfaite connaissance et une grande perfection malgre la difficulté d'une telle entreprise ». Ce pourquoi Sa Majesté lui permit de maintenir les fours en leur activités habituelles et accorde de brillants privilèges.

Et ledit Englebert obtint encore de nos souverains plusieurs autres lettres si cōme celles que sur sa supplication ledit Empereur Charles octroia le 1^{er} de Décembre de ceste même année 1531 a lui et a tous les maistres verriers du Brabant afin de leur continuer les mesmes privileges quy lui avoient été confirmés en l'an 1467 et aussi celles du 24 jour de Décembre 1540 dans lesquelles sa Majesté reconnaît qu'Englebert de Colnet maistre principal du four a verre du Sourginet et du four Hennier « depuis de nombreuses années qu'il travaille à fait

connaître sa capacité. Laquelle étant parvenu jusqu'à nous nous avons plusieurs fois eu recours a ses dévoués et loyaux services desquels nous avons été très satisfait. Il ne s'est pas contenté de travailler pour les grands : se trouvant dans un état libre il a cru par un principe de charité devoir livrer une partie de son temps à la fabrication d'objets destinés a un usage courant » et pour cela Lui accorda « ensemble ses enfants males nés ou à naistres de légitime mariage, permis d'établir en tous lieux de notre Empire, sans pour cela exhiber aultre permission que celle par nous présentement accordée, nonobstant toutes oppositions » un ou plusieurs fours a verre et ce aultant qu'il leur plairait.

Par d'autres lettres encore accordées au même Englebert Colnet et à Francois de Colnet son fils et a plusieurs aultres membres de la famille le 7 du mois d'apvril l'an 1559 Sa Majesté le Roy Philippe reconnu qu'ils et leurs ancêtres ont toujours été privilegiez par nos prédécesseurs seigneurs desdits pais de pardecha « pour en tout lieu pour exercer la negociation des voierres » et lesdittes lettres furent confirmées à nouveau le 26 du mois de juing 1599 par leurs Illustres et Serenissimes Archiducqs et Infante Albert et Isabelle et par sa Majesté le Roy de France Henry IV en date du 2^{ème} jour de janvier l'an 1600.

C'est pourquoi Monseigneur vous prions humblement vouloir bien nous porter aide et assistance adfin d'obtenir privilège et octroi de pouvoir continuer à faire dans nosdits fours qui jusquilci ont de touiours joui des graces et distinctions de Leurs Majestés les biaux verres qui se font actuellement en notre verrie du Surginet et principalement nous permettre de fabriquer les objets de christals de semblable matière que celle des deux chandeliers que nous avons offert a Leurs Alt^{sses} quant Elles furent passant parmi nous. Il faut en effet noter que lesdits christals qui ont éblouis Votre Excellence ne sont poinct de pareille substance que ceulx faict par octroi depuis longtemps déjà accordé au maistre verrier d'Anvers qui bien que jamais ne nous ayant interdit de besongner en biaux verres mais du conltraire c'est plusieurs fois entendus avecq nous pour obtenir des maistres, prétend maintenant ne pouvoir tolérer notre fabricque de verres de christals aussy bien faict que les siens et pour cela nous cherche mille misères et moyens de ruyner notre entreprise soulz raison que nous voulons, dit il, faire chose qui nous est défendue.

Or nous pouvons prétendre que c'est là pure menteries car il na obtenuz octroi que pour faire les verres de christal et de christallin faits tel que ceulx de Venize de soda et autres produits estrangiers lesquels nous n'employons pas tout nos verres estant seulement de pure cendre des fougieres que nous coupons en été dans les bos de Son Alt^{sse}, de laquelle cendre depuis le longtemps que nous avons tantost rappelé ou Englebert de Colnet fit construire le four du sourginet et travaille a la venitienne, sont ici traictés – tel que Monseigneur la vu faire – pour obtenir la potasse. Et ne sont nos verres que nous appelons de christal nul différents en cela des autres mais ils doibvent tout leur éclat et clarté aux pierres blanches et christallines provenant des environs des bourgs de St Michel et Hirson en France que depuis quelques années nous employons de préférence aux sable des alentours.

Mais le maistre d'Anvers dit encore que nous ramassons pour faire nos verres de christals toutes les casses et debris de verre provenant des fours de ceulx qui travaille de christal et christallin. En disant cette chose qui est fausse et sans fondement celui-là qui lesdits se fait tort à luy-meme car il prouve bien qu'il n'y a nulle science mais simplement secret a faire les dits verres de ce genre que nous mêmes n'était le difficulté de recevoir ici les produits néchessaires pourrions faire aussi bien que d'aultres, car depuis plusieurs années déjà icelui secret est connu de beaucoup a preuve les nombreuses fournailzes qu'ont estés edifier en pais de France et d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande, de Liege et celly que dernièrement se viennent d'estre erigeer dans les villes de Cologne et de Mesieres ou plusieurs de nos ouvriers sont allés travailler en es verres qu'ilz font aussy bien et mieux peut etre que ceulx d'Anvers.

Aussi quant il se plaint le maistre de ceste fournailze ce n'est point tant a cause du nombre de verres que nous vendons mais bien parce qu'ils voudroit nous faire tort comme il veut faire tort a tous ceulxqui se servent de maistres italiens car tout ceulx qui estoient dans le païs de l'obeissance de Sa Majesté sen vont la ou de beaux avantages qui favorisent le travaille de telles fabricque leur sont accordéz.

C'est pourquoi d'ailleurs nous avons de grandtes difficultés de nous procurer ceulx qui sont habiles en l'art de faire verres a la façon de Venize car les maistres de ce païs qui s'en viennent dans nos constrees sont maintenant peu nombreux pour le nombre de fournailzes qui ont été allumées et du fait qu'ilz ne veulent point faire d'apprentiz autres que leurs enfantz. Aussi nous n'avons plus mainstenant ici que des maitres de Laltar mais ceulxci de par la demande dont ilz sont lobjet sont chers a obtenir et devons pour ce donner a Messieurs les consuls de l'art de cette ville de grosses sommes a proportion et quoste de chacun desdits ouvriers qu'ilz nous envoient lesquels s'obligent aussy envers leurs consuls a ne point former d'apprentis hor leur famille s'il n'ent ont la permission de Mons^{gr} le Ducq de Mantoue et a retourner en leur païs chaque année au plus tard a la feste de la St Jean d'esté ce qui atz pour résultat qu'au lieu de pouvoir faire deux campagnes par an, côme par le passé, nous ne travaillons plus en biaux verres qu'à la fin et au début de l'année a nos grandes pertes et préjudices.

Or il faut considérer que ce qui nous est préjudiciable l'est aussi grandement a tous ceulx qui vivent par nos fournailzes et profistent de leur activité et c'est en tout premier lieux aux trente à trente cinq perconnes que nous employons journellement a besogner au grand four tant a faconner les verres qu'a les emballer, en préparer la matière, faire les pots, veiller a l'entretien du four, et préparer en la cour de la verrerie le bois qui est necessaire et en le salinerie convertir les cendres en potasse ; et c'est ensuite au vingts à vingtcinq qui travaillent au four du Sourginet au mesmes choses que dessus diste. Et tous ces gens font de par ce qu'ilz gasgnent le richesse et prospérité des villages de Mommignies et Biauwez ou hormi les gentilshommes qui sont par nous logés, chauffés et nourris, eux leur monltures et leur chien en notre demeure, tous sont establis avecq leur famille et font commercer et vendre les bourgeois du païs.

Mais en plus nos huyzinnnes et Fournailzes sont encore avantageuses a plusieurs austres villages environnants ou sont demeurants beaucoup de ceulx qui préparent le combustible qui nous est util et aussi d'ailleurs des roulliers qui vendent nos produits en divers contrées. Et iceulx qui sont en ceste principauté, étant généralement gens povres qui chasque année s'en vont en Bourgogne, à Lyons, Avignon, Arles et Aix en Provence querir vin, huiles et autre comestibles pour les habitants nous demandent bien souvent d'avoir – ce qu'accordons au seul fin d'aider le menu peuple – contre quelques menues monnayses ou mayennant certaines quantités de groisi ou verre cassé qu'eulx et leurs femmes nous rapportent – de petits assortiments de vairres qu'ilz s'en vont vendre et debister le long des routes ou dans les auberges ou ils s'arrestent.

Il s'en faut pourtant de beaucoup qu'iceluy commerce au détail suffise a épuiser notre production surtout par avant quant nous faisons deux campagnes de travaille par an l'une pour Rheims, l'autre pour Mons. Et dans icelles villes nous avions alors un marchand qui nous resservoit tous les verres que nous n'avions pu vendre dans les localités de Charleville, Novion-Porcien, Rethel, Neuchatel sur Aisne, Thuïng, Binche et Maulbeuge où de plus petits commercants nous en achetoient de moindres quantités.

Mais du depuis que l'on fait ailleurs des verres de christal et de christalin les commandes nous viennent moins fortes et si l'on nous interdit de fabriquer ceux de christal de roche que nous faisons présentement il n'est pas douteux que nous aurons alors bien de la peine a faire encore en notre four du Sourginet le seul campagne qu'on y faict maintenant.

C'est pourquoi très humblement nous prions Monseigneur vouloir bien considérer la perte et ruyne qui nous menache et comment icelle en estant comme nous l'avons dict fort damageable aux habitants de plusieurs villages de sa Principauté, risqueroit aussi de Lui estre prejudiciable car l'interet de Son Excellence n'est il pas de voir s'accroitre les populations de ces terres lesquelles estant au frontière des Estats de Sa Majesté il est, côme on la vu durant les dernieres gherres, de toute utilité qu'elles soient amplement habitées.

En plus comme nos huyzines et entreprises font entrer en ce païs des sommes importantes nous supplions Votre Altesse de consentir à solliciter de Sa Majesté les octrois et privileges qui nous sont nécessaires afin de continuer a besogner en paix.

Et sommes de Monseigneur le très obeissant serviteur

* *
*